

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Six Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement
est payé d'avance. Ceux qui veulent dis-
couter doivent en donner avis au Bureau du
Journal un mois avant l'échéance de leur abon-
nement. Les abonnements sont de six mois.
Ecrire à M. L. G. Gladu, Trois piastres.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAU ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.
PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 75
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 50
On traite de gré à gré pour le. Annonces qui
de tout être publiées plus de trois mois

L. G. GLADU, — Rédacteur.

Editeurs-Propriétaires, — LUSSIEK & FRÈRE.

Vol. 12. St. Hyacinthe. (Bas-Canada), Mercredi, 4 Janvier 1865. No. 85

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

H. OLIVIER CHALIFOUX,
BERGERON ET FABRICANT DE MOULINS
A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Mou-
lin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux a déjà si avantageusement con-
struit de nombreux moulins pour tous les plus con-
nues qu'il exécute à la satisfaction générale, et
partout pour son habileté à réparer les moulins,
en offrant ses plus sincères remerciements à
son public, prend la liberté d'annoncer
qu'il se propose de l'encouragement libéral qu'il
aura été décidé à construire des Moulins à
Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut
garantir la supériorité sur tous les autres qu'il
a été fabriqué jusqu'à ce jour, surtout pour le
millage du grain qui se fait sans perte.
Sir de ses Moulins sont déjà en opération, et
sont propriétaires des déclarations supérieures sous
ses rapports; ils travaillent bien et net, et avec
un plus grand force que les autres moulins.
M. Chalifoux garantit son ouvrage.
Toutes réparations Moulins à
Battre exécutées avec soin et diligence.
St. Hyacinthe, Novembre 1864.

FRUITS!!!

U. ARCHAMBAULT

INFORME respectueusement les personnes qui
ont bien voulu le favoriser de leur patronage,
et le public en général, qu'il a transporté son Ma-
gasin Rue Cascades, porte voisine de A. S. AR-
CHAMBAULT, et qu'il a constamment en mains
un choix très varié de Tabac tel que
**HONEYDEW, HAVANA, ELORADO,
MIXTURE, TURKISH,**
Et les meilleurs Tabacs de Québec. Cigares de
toutes espèces.
**Pipes d'écume de Mer, Pipes de
Bois et autres Pipes et Sacs à Tabac.**
Et autres articles de Fantaisie, &c., &c.

—AUSI—
Citrons, Oranges, Pêches,
Pommes, Cocons, Raisin,
Figues, Prunes, Fruits confits,
Sirop d'oranges, et Macarons,
Ananades, Discards de toutes sortes

UN CHOIX BIEN COMPLET DE SUCRIFRIS FRANCAISES.

L'on trouvera de plus toutes sortes de
PAPETERIES,
Pour Bureau, tel que Papier, Encre, Plumes,
Crayons, Bouteilles, &c., &c., &c.
Le C. de ce magasin au prix de Montréal pour
arriver par le chemin de fer.
M. U. Archambault, respectueusement invité
de venir faire une visite.
St. Hyacinthe, 6 Juin 1864.

ATTENTION ATTENTION!!
Le signifié attirer l'attention du public sur son
grand assortiment qu'il reçoit actuellement,
CONSISTANT EN—
Fer en Barres,
Feuilleux,
Acier à Ressort,
Acier Rouillé,
Acier Boudé,
Clous Coups,
Roses Chap,
Clous à Vulture,
Castel,
Charbon,
Enclumes,
Etriers,
Marteaux,
Lampes.

USTENSILES DE CUISINES.

Economie de toutes sortes.
UNE GRANDE VARIÉTÉ DE LIVRES.
Tous autres sollicité et exécuté avec et sous
plus bref délai.
LÉONARD BOIVIN,
St. Hyacinthe, Juillet, 1864.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SIGOTTE ET LANCTÔT,
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, &c.
SERVIRONT LES CAUSES CHIMBELLERES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
AVOCATS.
Rue Lafayette.
A. C. PAPINEAU, L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1865.

BOURGOIS ET BACHAND,
AVOCATS.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGOIS, P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
AVOCAT.
Rue Cascades, maison de M. N. Cheput.
M. Roy servira la Cour du Circuit de Montville.
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

FONTAINE & LEBLANC,
AVOCATS.
Coin des rues Girouard et St. Denis.
Via-à-vis le Manoir Seignorial.
R. E. FONTAINE, J. LEBLANC.
St. Hyacinthe, 7 Mars, 1864.

F. X. GIRARD,
AVOCAT.
M. Girard tient son bureau dans la maison de
M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

DAVID GIRARD,
AVOCAT.
WATERLOO.
Servira toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

(De la Miniere)

Discours de M. Galt.

Suite.

DEPENSES ET REVENUS LOCAUX.

Il était nécessaire de pouvoir par quelques
moyens à certaines dépenses locales, dans
les différentes provinces. Il fut que les
travaux publics soient tenus en ordre, que
les institutions d'enseignements soient main-
tenues, que les systèmes de lois civiles
soient administrés, etc., etc. Nous devons
assigner un revenu pour faire à ces besoins.
Nous avons consacré à cet objet le reve-
nu territorial qui a donné en 1863 les som-
mes suivantes, dans les provinces maritimes :

Nouvelles-Écosse	170,000
Nouveau-Brunswick	88,000
Île du Prince-Édouard	32,000
Terre-Neuve	8,000
Total	238,000

Ces sources de revenus appartiennent
aux gouvernements locaux. Pour le Haut
et le Bas-Canada, je les prends ensemble
car c'est à la Législature et non moi à in-
diquer quels sont les revenus respectifs de ces
deux sections—ces recettes locales ont don-
né 1,297,843. Quelques uns ont fait ob-
jection que la confédération entraînerait
de grandes dépenses; pour éviter cet écueil
que l'on crée sous nos pas nous avons tâché
de réduire autant que possible les dépenses
des gouvernements locaux, en simplifiant
les rouages. Car ce serait affaiblir l'indé-
pendance du peuple que de lui dire qu'on lui
a préparé une machine coûteuse par faire
une somme de travail insignifiante. Les re-
présentants des provinces d'en bas nous ont
assuré qu'ils pourraient réduire aux chiffres
que je vais vous donner, les dépenses de
leurs gouvernements respectifs. Dans son
estime pour le service de 1864, la Nouvel-
le-Becasse avait entre la somme de \$667,900
pour des objets d'une nature purement locale.
Elle entreprendra de faire le même ser-
vice, sans l'empire de la confédération, pour
\$371,000, ce qui fait une réduction de 40
pour cent. La dépense du Nouveau-Brunswick,
pour le même objet, était estimée à
\$104,000. Après avoir donné des explica-
tions satisfaisantes, ses représentants se sont
engagés à réduire cette dépense à \$85,000
et à opérer une nouvelle réduction de \$63,000,
dans un laps de dix ans ce qui fixe la
somme totale à \$200,000. L'Ile du Prince-
Édouard réduira ses dépenses de \$170,000
à \$124,000 et Terre-Neuve de \$179,000
à \$50,000. En ce qui regarde le Haut et
le Bas-Canada, je n'essaierai point de dé-
terminer quelles sont les réductions qu'il est
possible d'effectuer; mais je puis vous dé-
montrer que sous l'opération du projet pro-
posé nous pourrions limiter cette partie ac-
tuelle de nos dépenses, qui peut s'élever
en prenant la moyenne des quatre dernières
années à \$2,021,979. En y ajoutant un
item additionnel pour l'intérêt de l'excédent
de leurs dettes sur celles des provinces, nous
avons le chiffre de \$2,260,149. Cela
donne par toutes les provinces \$3,954,212.
Il faut prendre sur les fonds généraux une
somme capable de défrayer les dépenses
des législatures locales. Pour cela, on ne
leur a laissé que les revenus locaux de moindre
importance, mais à la condition de leur
donner en retour un subside suffisant pour
faire ce qu'il leur faut à faire. Les besoins de
la Nouvelle-Écosse ont servi de base à cet
estime. On lui accorda 80 cents par tête
pour faire fonctionner son système local. Le
Haut Canada n'a pas besoin de cette somme
pour le présent. Quant au Bas ce chiffre
correspond à peu près au montant des fonds
locaux qui lui reviennent actuellement. En
accordant de la sorte un subside à même la
caisse publique, on trouve impossible d'éta-
blir entre chaque province une distinction en
rapport avec leurs besoins. Cependant tout
est fait pour induire les corps locaux à pra-
tiquer la plus grande économie dans l'ad-
ministration de leurs affaires.

donc pour résultat l'économie dans l'ad-
ministration du gouvernement général ce qui
lui donnerait une nouvelle efficacité. On ne
peut nier que l'établissement de législatures
locales ne nécessiterait de plus grande dé-
pense mais on ne peut nier non plus qu'une
seule tête ne pourra accomplir plus économi-
quement ce qui était effectué antérieurement
par cinq ou six; mais sans tenir compte de
cette économie, il est certain que nous pour-
rions faire face à toutes les dépenses et gar-
der en caisse un joli excédent. Ceci mé-
rite à vous parler d'une question très im-
portante, qui est celle-ci: la confédération
modifie-t-elle une augmentation d'impôts.
D'abord nous venons de voir qu'avec les
taxes actuellement existantes, le revenu
excéderait au-delà d'un million les dépenses
publiques; mais d'un autre côté, il faudra
pourvoir à la construction du chemin de fer
intercolonial et à l'achèvement des travaux
publics commencés dans les provinces ma-
ritimes.

LES TAUX NE SERONT PAS ÉLEVÉS.

Le revenu prélevé par les colonies sous
l'opération de leurs tarifs actuels, étant plus
les tarifs de toutes les provinces au nord de
celui du Canada, nos recettes dépasseraient
de beaucoup nos besoins. Le tarif des pro-
vinces atlantiques, maintenu en moyenne de
12 1/2 pour cent, ce qui donne un revenu d'en-
viron 2 1/2 millions, si on assimilait ce tarif à
celui du Canada, elles percevraient au moins
trois millions de dollars, au lieu de 2 1/2 millions.
Conséquemment nous aurons à diminuer notre
tarif au lieu d'élever le leur au niveau du
notre; nous pourrions adopter une moyenne,
pour le prélevement des droits, entre 10 et
20 pour cent, ce qui forme un revenu suffi-
sant pour les besoins du pays.

des Canadiens-Français, on risquerait de
voir ceux-ci s'efforcer d'assurer l'occupation
de ces terres aux Canadiens-Français seuls.
D'après l'expérience que j'ai acquise, je me
suis toujours réjoui de voir nos terres incul-
tées défrichées par nos Canadiens-Français.
Comme les membres des autres races, ils ont
acclimatisés des terres qu'ils ont occupées—quant
aux terres publiques, il est évident que la
Législature locale ne peut faire aucune dis-
tinction. Il est possible qu'une politique dé-
terminable fixe un prix qui prévienne les
achats, mais lorsque la terre sera vendue, les
offres devront être accessibles aux deux races
également. Sous quelques rapports, il
aura été préférable, non pour le Bas-Canada,
mais pour la Confédération, de laisser
ces questions au gouvernement général. Mais
les circonstances l'ont empêché, non pas la
position du Bas-Canada, mais l'extrême
importance attachée par le Haut-Canada, la
Nouvelle-Becasse et le Nouveau-Brunswick
à leurs terres qu'ils veulent avoir sous leur
contrôle. Quoique je pense que l'intérêt
général aura demandé de notre part d'aller
en Europe et de placer devant eux un sys-
tème bien déterminé de Colonisation
et d'émigration, ce qui est impossible
maintenant, nous pourrions espérer que les
gouvernements locaux adopteront des mes-
ures qui auront le résultat. S'il a été néces-
saire de laisser aux Parlements locaux le
droit de déterminer à quelles conditions les
émigrants pourront obtenir nos terres, ou
lorsque l'augmentation de la population exi-
gera de nos jeunes gens qu'ils aillent s'éta-
blir dans les nouveaux Cantons, je ne crois
pas que les gouvernements locaux adoptent
aucune mesure qui pourrait nous priver d'av-
antages bien reconnus pour tous les pays;
quelque soit la population adoptée, qu'elle
soit sage ou non, elle devra s'appliquer à
tous. On ne devra faire aucune attention à
la croyance ou à la race pour ceux qui desir-
eront s'établir sur des terres de la Couronne.
J'espère et j'ai la confiance que le Bas-Canada
donnera l'exemple de la liberté, en
disposant de ses terres, car il suit que cette
conduite est la meilleure—surtout pour les
terres minérales, qui aujourd'hui attirent l'at-
tention j'espère, dis-je, que le Bas-Canada
en disposant de ses terres, aura plutôt en
vue l'importance de posséder une popula-
tion industrielle, que l'avantage pécuniaire
immédiat qu'il pourra en retirer.

P. LAMONNOUX,

NOUVEAU MAGASIN DE
ÉPIERRES, CROCHETS, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché, — St. Hyacinthe.

M. LAMONNOUX prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des envi-
rons, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de Crochets, Provisions, Épices, Sel, Fleurs, Lard,
Vins, Liqueurs, &c., &c., dans la Maison de Madame Augustin Archambault.
Ayant un grand choix de marchandises pour Agent, Chapuis, il se flatte de pouvoir rendre ses Marchan-
dises à des prix très Modérés.
Il s'occupe aussi de la plus complète et de la plus riche collection de dentelles et de la garniture de
St. Hyacinthe, le 1er de novembre 1864.

ATTENTION ATTENTION!!

Le signifié attirer l'attention du public sur son
grand assortiment qu'il reçoit actuellement,
CONSISTANT EN—
Fer en Barres,
Feuilleux,
Acier à Ressort,
Acier Rouillé,
Acier Boudé,
Clous Coups,
Roses Chap,
Clous à Vulture,
Castel,
Charbon,
Enclumes,
Etriers,
Marteaux,
Lampes.

USTENSILES DE CUISINES.

Economie de toutes sortes.
UNE GRANDE VARIÉTÉ DE LIVRES.
Tous autres sollicité et exécuté avec et sous
plus bref délai.
LÉONARD BOIVIN,
St. Hyacinthe, Juillet, 1864.

TACHE ET GLADU,

NOTAIRES,
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne,
ST. HYACINTHE.

L. TACHE, L. G. GLADU.
15 Novembre 1864.

D. G. MORISON,
Notaire,
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

L. H. TRUDEAU,
Notaire,
ST. GEORGE D'HENRIVILLE.
Novembre 18 64.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOUS TENCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

CALIXTE JEANNOTTE, — Huissier.
De la Cour Supérieure, du District de Montréal.
C. J. se chargera de la collection de toutes es-
pèces de dettes à deux centimes par cent.
St. Marc, rivière Chambly, Août, 1864.

J. P. CRAIG,
Notaire de la Place,
No. 82, Rue St. Laurent, MONTREAL.
Tous autres réparés, et accordés, à court avis, et
à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,
En face du Palais de Justice,
Montreal, Mai, 1863.

GRANDE COLLECTION DE LIVRES.
En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, Rue St. Vincent.

GRAND ASSORTIMENT DE TAPISSERIES.
à bon marché et en vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, Rue St. Vincent.

JOURNAL POUR TOUS.
Collection complète du 1er vol. inclusivement,
à \$1.50 le volume.
En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, Rue St. Vincent.

ASSORTIMENTS COMPLETS DE LIVRES
de Poésie et de Littérature; Livres et Nouvelles
d'Écoles; Livres de Comptes et de Calculs;
de Médecine; Papiers et Enveloppes de Fantaisie;
Albums, Images, Médailles; Chroniques, An-
nales et Historiques; Livres de Droit; Livres de
Médecine; Livres de Dessin; Livres de Broderie;
Livres de Montres; Livres de Musique; Livres de
Grammaire; Livres de Géographie; Livres de
Cosmographie; Livres de Géologie; Livres de
Cartes à jouer, (agence pour le Canada).
Nos catalogues sont toujours en vente de Vins et
d'Eau-de-Vie de qualité supérieure.
J. B. ROLLAND ET FILS,
Montreal, Mai, 1863.

Terres à Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de
profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang
St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de
deux ou trois arpents de front, à la demande des
acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou
avec des délais qui seront demandés. Pour plus
amples informations s'adresser au sous-signe.
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

POSITION DES ANGLAIS DU BAS-CANADA.

Il faut pour que le plan de la confédération
satisfasse tout le monde, qu'il puisse fonc-
tionner sans injustice. Sans nous arrêter à
argumenter sur de vagues appréhensions, on
doit reconnaître que dans certaines matières
l'action du gouvernement général ou des
provinces n'est pas la même, et que nous n'
particulièrement chers, à un point de vue
personnel ou local. Je parle en général,
mais il est clair que je fais allusion à la po-
sition respective des Canadiens-Français et
des Anglo-Bas-Canadiens. Car, en vérité,
toute la difficulté à cet égard est venue des
craintes de ces deux races. Mais heureuse-
ment que nous avons derrière nous, pour
nous encourager dans cette difficile besogne,
l'exemple de plusieurs années d'une com-
plète harmonie. Les sentiments d'appréhen-
sions qui pouvaient naître dans les cœurs,
n'ont donc point fondés sur des actes d'ag-
ression de la part d'une portion de la com-
munité contre une autre. L'harmonie a
régné dans le Bas-Canada pendant plus de
vingt-cinq ans. Les Canadiens-Français et
les Anglo-Bas-Canadiens ont marché côte à
côte dans la voie de la prospérité et du progrès.
Tâchons cette confiance continue de régner, et
personne n'aura à redouter aucun acte d'hosti-
lité.

Le fait est que la population Canadienne-
française devra s'efforcer de conserver
notre appui dans la législature générale,
pour la protection de ses droits, et que, com-
me Bas-Canadiens, nous nous donnerons la
main pour nous protéger tous ensemble; nous
autres, dans la législature locale, nous de-
manderons que rien de préjudiciable à nos
intérêts ne soit tenté contre nous. S'il de-
vait en être autrement, à quels résultats de-
sastreux n'arriverions-nous point. Il ne sera
pas possible d'affronter sans danger une mi-
norité aussi considérable que le sera la mi-
norité française dans la législature générale;
de même que tout outrage commis envers la
minorité anglaise dans le Bas-Canada, serait
suivi d'événements qui provoqueraient bien-
tôt une réparation et un remède à la situa-
tion. Je me suis donc considéré dans la
conférence non pas uniquement comme re-
présentant les anglais du Bas-Canada, mais
aussi comme représentant à un même degré
mes amis, les Canadiens-Français. Pour
ma part, je ne redoute point de bien graves
conflits car je suis convaincu que l'intérêt
mutuel unira encore plus que dans le passé
ces deux intéressantes portions de notre po-
pulation. La confédération des Provinces
opérera au bénéfice du Bas-Canada tout
entier car elle en fera le centre commercia-
le du pays. Or, tout ce qui pourrait affecter
cette position serait fatal non seulement
aux Canadiens-Français, ou aux anglais en
particulier, mais à tous les Bas-Canadiens
sans distinction de race ou de croyance.

Des intérêts matériels seront donc sous
ce rapport notre meilleur contrôle. Si les
Canadiens-Français étaient assez insensés
pour s'attaquer à nos intérêts particuliers,
la rétribution ne se ferait pas longtemps at-
tendre soit dans la législature générale, soit
dans la législature locale. Mais cela n'ar-
rivera point. Nous continuerons à vivre
unis et heureux, comme nous le sommes au-
jourd'hui dans cette bonne ville de Sherbrooke.
Mais en même temps, il ne faut pas négliger
les moyens constitutionnels de prévenir
tout empiètement d'une race contre l'autre.

Émigration et terres de la couronne.

Il y a quelques questions qui excitent
beaucoup d'intérêt, et sur lesquelles il était
possible de craindre de l'hostilité de la part
des Canadiens-Français. Je veux parler
spécialement de l'émigration et des terres
de la Couronne. Il est bien certain que
dans l'opinion de plusieurs, en laissant les
questions de Colonisation entre les mains

ENCORE LA QUESTION DE L'ÉDUCATION

Maintenant je dirai quelques mots de l'é-
ducation. Je crois qu'on a assez parlé de
cette question pour faire disparaître les
craintes que quelques-uns auraient pu
éprouver. Ce que je viens de dire sur la
mesure que doit présenter le gouvernement
frappera, j'espère, les yeux et les oreilles
de ceux qui s'occupent plus spéciale-
ment de la question de l'éducation, et ils
s'apercevront que les changements qu'ils des-
irent seront formulés d'une manière claire
et succincte; et je saisirai cette occasion
pour lire connaître, en justice par mes
collègues canadiens-français dans le gou-
vernement. Sir Étienne Tache, M. Cartier,
M. Chapuis et M. Langevin, que dans le
cours des négociations, il n'y a pas eu de
leur part une seule tentative, et ils n'ont pas
montré la moindre disposition de retirer aux
Anglais du Bas-Canada aucun des droits
reclamés par les Canadiens-Français ex-
cédés. (Appl.) Leur conduite a été pleine
de sagesse, et elle m'encourage, moi et les
autres, à ne pas nous restreindre les droits de
nos amis canadiens-français. (Ecoutez!
Ecoutez! Les adversaires de la mesure ont
essayé de soulever des craintes dans l'esprit
des Anglais du Bas-Canada d'un côté, ou
dans l'esprit des Canadiens-Français de
l'autre qu'ils fussent sacrifiés. C'est la
meilleure preuve que la mesure est sage, et
qu'elle ne permettra à aucune partie de do-
miner l'autre. S'il en était autrement, elle
tomberait, parce qu'elle serait manifeste-
ment injuste. La seule preuve qui nous per-
mette d'espérer qu'elle ne manquera pas de fonc-
tionner avec avantage, c'est qu'elle n'a pas
excité d'appréhensions parmi une classe
nombreuse de la société. (Ecoutez.)

La question des limites électorales.

Je ne dois pas oublier de parler de la dé-
limitation des collèges électoraux dans le
Bas-Canada. Il a été proposé que les limi-
tes électorales, pour le gouvernement gé-
néral et local seraient réglées par les légis-
latures locales. Je savais qu'on craignait
que le parti dominant du Bas-Canada ou
pour parler clairement que le parti cana-
dien français ne vint à dominer, et à déter-
miner ces limites de manière à priver l'é-
lément anglais de la représentation à laquelle
il a droit mais en examinant bien la ques-
tion je crois qu'il n'y ait lieu de craindre
ce résultat, car même en supposant que tel
fut le désir des canadiens français, il leur se-
rait difficile de le réaliser. La population du
Bas-Canada forme près d'un quart du total
et dans quelques districts elle forme la ma-
jorité de sorte que je ne vois pas comment
une population aussi considérable pourrait
par quelques systèmes, être privée de la re-
présentation à laquelle elle a droit; mais au
sujet des limites électorales, il serait néces-
saire qu'elles fussent d'abord déterminées
par la législature de tout le Canada tel que
maintenant constitué car il n'y a aucune lé-
gislation locale pour le Bas-Canada avant que
la confédération soit passée dans l'ordre des
faits accomplis. C'est la législature du
Canada qui décidera ou doivent être choisis
les dix-sept membres additionnels du Haut-

ARTISTE- PHOTOGRAPHE.

MAISON PRÉFÉRÉE & ALIBERTÉ,
RUE CASCADES.

M. Sauvageau, tout en remerciant res-
pectueusement le public pour l'encouragement
qu'il lui a rendu depuis qu'il a ouvert son
cabinet Atelier de Photographie, prend la liberté
d'annoncer qu'il importe directement des Plaques
d'un choix de BOUTES de premier goût qu'il
peut vendre à des prix plus réduits que partout
ailleurs.

M. SAUVAGEAU sera toujours prêt à PHOTO-
GRAPHER des Portraits pour Album
de toute autre grandeur désirée. Aussi des
Portraits sur Toile pour expédier
par lettre, et sur Fer et sur Verre, à des
prix très modérés.

M. SAUVAGEAU, à pour Album le portrait
de M. AUBRY.
St. Hyacinthe, Mars, 1862.

MICHEL GUERTIN.

EXCHANGE HOTEL.
Irés du Depot du Chemin
de Fer,
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'inviter le
public qu'il occupe maintenant le 150^e 110^e St.
MONTREAL HOTEL
clé devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et re-
marquable par sa propre; les cham-
bres sont bien garnies, tout à neuf;
la table bien servie; les liqueurs de
Premier Choix.
En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe.
St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

AVIS

EST DONNÉ par les présentes que Dame
MARIE-MARGUERITE ANGÉLIQUE-
CORDELLA-RICHER, de St. Damase, District
de St. Hyacinthe, épouse de PHILIPPE-HUBERT
PETIT, commerçant du même lieu, a institué le 3
Décembre courant, une action en séparation de
Biens contre son dit mari, devant la Cour Supé-
rieure dans et pour le District de St. Hyacinthe.

CHAGNON, SIGOTTE ET LANCTÔT,
AVOCATS de la dite
Dame M. M. A. C. Richer.
St. Hyacinthe, 22 Décembre, 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

HERIBEL, MEUBLIER.

MEUBLIER.
ST. ANTOINE. — (PRÈS DU MARCHÉ.)

HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui
ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend
liberté de solliciter de nouveau leur encou-
ragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter
notamment sa Boutique, il continuera comme
de la passé, à confectionner toutes espèces de
MEUBLES, tels que Couchettes, Com-
modos, Sophas, Tables, Chaises,
&c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous
les goûts, sous le plus court délai, avec les meil-
leurs matériaux, et au meilleur marché possible.
M. Heribel se charge aussi de toutes réparations
qu'il exécutera avec soin et diligence.
St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

MAISON DE PENSION,

DE PREMIERE CLASSE.
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.

Ancienne place de Mlle. Pigeau, Maison
de feu O. Deslats.
ST. HYACINTHE.

M. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs
une pension de 1^{re} classe, sur un bon pied; table
bien fournie, chambres confortables, soins atten-
tifs, et tout le confort désirables.
St. Hyacinthe, 26 Décembre 1864.

Canada; elle décidera pareillement s'il doit y avoir quelques changements dans les limites électorales du Bas-Canada. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse devront faire une réduction dans le nombre de leurs représentants, et, à moins que leurs législatures locales ne prennent avec égard les arrangements nécessaires, ces deux provinces ne pourront être représentées dans la législature générale. Le Bas-Canada doit rester tel qu'il est, ou il doit servir comme de pivot autour duquel tournera la représentation des autres États. Le premier Parlement élu sous l'opération du nouveau système pourra introduire dans les lois électorales les changements qu'il jugera convenable. Actuellement ces lois sont différentes dans chaque province; la française n'est pas la même; la législature générale aura seule le pouvoir d'introduire l'uniformité dans cette partie de la législation. Il pourrait n'y avoir que peu de changements dans le Bas-Canada. Cependant il y a certains cantons où les forces des deux populations sont tellement balancées qu'il est presque impossible de dire où se trouve la majorité. La conférence s'est occupée de ce sujet; et il n'est pas improbable que des modifications soient proposées à cet égard à la prochaine session.

Incorporation des corps religieux.
Il y a encore un autre point sur lequel je dois faire quelques remarques. Il était de toute justice de laisser aux législatures locales le droit de régler l'incorporation des corps ecclésiastiques. Je ne crois pas nécessaire d'entretenir mes auditeurs longtemps sur ce sujet; pour ma part je n'ai aucune objection à laisser les corps religieux régler leurs affaires comme ils l'entendent et de laisser la plus grande somme possible de liberté. Les opinions qui prévalent en Angleterre et en France à ce sujet ont aussi beaucoup d'empire en Canada. L'esprit catholique romain du Bas-Canada la juge de la même manière que le public protestant les dangers de tenir les terres en main morte et de placer la population dans une position moins indépendante que celle qu'elle occupe aujourd'hui. Le public catholique romain a marché de pair avec les protestants sous ce rapport, et il n'y a aucune raison de craindre qu'il ne fasse aucune fausse démarche sur ce sujet. (Écoutez.)

Avantages de l'union pour le Bas-Canada.
Aucune partie des provinces de l'Amérique britannique ne retirera de la confédération d'aussi grands avantages que le Bas-Canada, et aucune portion de la population ne sera aussi favorisée que l'élément anglais. Le Bas-Canada est le centre des provinces et même, après l'annexion des contrées de St. Ketchikan et des Montagnes Rocheuses, notre St. Laurent attirera leurs richesses. L'élément anglais est bien celui qui s'adonne le plus ici au commerce et aux manufactures et de nouvelles facilités sous ce rapport profiteraient surtout à la population anglaise, bien que quelques Canadiens-français aient aussi couronné cette carrière. Ainsi l'union des forces coloniales, et l'extension commerciale à l'Est et à l'Ouest, en donnant plus de valeur à la confédération seront aussi plus avantageuses pour tous. Il établira une noble émulation entre les deux races du Bas-Canada, les quelles possédant chacune d'éminentes qualités, quoique différentes y trouveront des éléments supérieurs de force et de grandeur. Cette défiance mutuelle ferait évidemment manquer cette alliance. Il faut donc s'allier dans l'intérêt commun, sans s'attacher à l'obtention d'avantages prépondérants de manière à faire du Bas-Canada un pays prospère qui attirera les étrangers.

Nous pouvons avec nos pouvoirs d'eau faire des manufactures, garnir nos ports de vaisseaux, appliquer le peuple à une habile exploitation de nos richesses et alors nous marcherons à la tête de la confédération. Je remarquerai en finissant, que les nécessités politiques du Canada exigent cette union, et toutes choses considérées, le plan fédéral est le meilleur.

Matériellement parlant, une société à toujours pour effet de multiplier les intérêts. Dans le but de trouver un système propre à nos besoins, nous en avons élaboré un qui renfermait des germes d'unité. Nous avons évité les erreurs des États-Unis. L'avenir nous montrera l'efficacité de ce système, fondé autant que possible sur l'unité, lequel rendra de plus en plus la population homogène, jusqu'à ce que nous n'ayons plus besoin de ces lignes de démarcations artificielles qui séparent une province de l'autre, et nous ne formerons qu'un peuple. Il est probable que nous ne verrons pas ce jour, parce que les préjugés et le sectionalisme feront mal juger les hommes; mais l'administration des affaires, fondée sur le principe d'une commune justice, produira à la fin cette union parfaite. Nous ne serons plus habitants du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, etc., mais d'une grande nation. Quand je vois ces régions glacées du Nord derrière nous et le plus beau fleuve du monde à notre centre, je me demande qui peut prédire notre grandeur future. Il est vrai, nous aurons des frontières, mais le mouvement qui s'opère semble produire des sentiments plus amicaux chez nos amis du Sud, qui ont discuté la chose dans un bon esprit. Il faut chercher à éteindre le sentiment de défiance qui s'est emparé d'eux; mais en même temps nous avons nos droits à sauvegarder et nous saurons courir aux armes, s'il le faut. Unissons-nous donc pour favoriser ce grand empire, et qu'il ne soit pas dit que le Canada n'a pas compris son rôle et ses devoirs. J'espère que le Canada saura apprécier le remède que nous apportons au mal existant. Au lieu de vivre séparés comme nous l'avons été depuis 24 ans, ajoutons un million d'hommes dans cette grande lutte de l'existence nationale, et nous aurons tous ensemble dignes des intérêts qui nous sont confiés.

L'orateur reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés, après un discours de trois heures et dix minutes.

Nous faisons un dernier appel à nos abonnés retardataires, et les prions de venir payer de suite, car nous allons remettre leurs comptes entre les mains de nos avocats.

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

Mardi, 4 Janvier, 1865.

1864.

Avec le présent numéro nous commençons l'année 1865.

Avant de nous engager dans les luttes qui nous attendent avec l'année qui s'ouvre devant nous, nous jetterons un rapide coup d'œil sur l'année qui vient de finir. Voyageurs dans ce monde nous aimons à nous reposer sur la route, avant d'entreprendre la nouvelle étape qui nous reste à parcourir.

Nous comptons les dangers que nous avons traversés, les orages qui ont grondé sur nos têtes, les succès et les revers, et avec plus de prudence et de courage nous reprenons le sentier de la veille.

L'année 1864 fera époque dans notre vie politique. Les événements remarquables dont elle a été témoin, en feront une des périodes les plus mémorables de notre histoire.

Deux administrations ont successivement subi un échec devant le parlement pendant le cours de cette année. En mars dernier, le cabinet Macdonald-Dorion, frappé d'impuissance à cause de son impopularité dans le Bas-Canada, était obligé de s'effacer pour céder la place à l'administration Taché-Macdonald. Celui-ci à son tour, le 14 juin dernier, était con vaincu par un vote adverse sur une motion de l'honorable M. Dorion, dirigé contre un acte de la vie passée d'un de ses membres.

C'est de cette dernière crise ministérielle que date l'événement politique le plus important qui ait jamais été enregistré dans les annales de notre histoire, le projet de confédération.

Lors du dernier vote de censure, les deux plus pressants partis politiques de la province, les réformistes du Haut-Canada et les conservateurs du Bas-Canada, venaient de voir, dans l'espace de quatre mois, des Administrations de leur choix succomber tour-à-tour. Les forces de ces partis étaient donc à-peu-près égales en Chambre, et de nouvelles élections ne paraissent pas devoir faire pencher la balance bien fortement en faveur de l'un ou de l'autre de ces partis.

L'avenir n'offrait à nos hommes publics qu'une perspective de changements continus dans les Administrations, sans apporter aucun remède aux difficultés sectionnaires qui allaient toujours grandissant et arrêtaient la marche de nos affaires. D'un autre côté les chefs du parti conservateur Bas-Canadien, voyant leurs adversaires du Haut-Canada reculer des forces dans chaque nouvelle élection, pouvaient avoir à redouter que dans un certain temps ils ne pourraient plus maîtriser les prétentions du parti réformiste et que, tôt ou tard il faudrait finir par compter avec lui.

C'est dans cette persuasion que les membres du ministère Taché-Macdonald consentirent à entrer en pourparlers avec M. Brown, le chef du parti qui commandait la majorité dans le Haut-Canada, pour jeter les bases d'un nouvel arrangement également acceptable au Haut comme au Bas Canada.

On ne tarda pas à tomber d'accord sur le choix des moyens pour nous tirer des difficultés qui se faisaient sentir. Depuis plusieurs années dans la presse, dans le parlement, dans les assemblées publiques, il avait été sérieusement question d'une Union entre toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique, sur des principes fédératifs; et dans les circonstances cette réforme politique leur parut la plus équitable et la plus propre à servir les destinées de chacune des races qui se partagent cette partie du continent.

C'est alors que l'on vit les Taché et les Cartier faisant taire les animosités du passé, oubliant de longues années de luttes ardentes s'allier cordialement à leurs adversaires politiques les plus acharnés, pour travailler de concert avec eux à parer aux difficultés de la situation, pour sauver le pays.

Dans cette alliance devenue nécessaire, les chefs du parti conservateur couraient le risque de compromettre leur popularité, en laissant le doute planer sur la sincérité de leur vie passée; heureusement pour eux et pour le pays qu'ils avaient derrière eux une longue carrière toute imprégnée de patriotisme et de dévouement à la cause nationale. D'abord accueillie avec réserve, la grande réforme constitutionnelle qu'ils nous offraient après avoir été étudiée avec soin et discutée dans la Presse a fini par rencontrer

l'approbation de toutes les sommités politiques et sociales du pays. Ses adversaires actuels se sont trouvés dans une position singulièrement désavantageuse dans l'opposition qu'ils lui font. Pour condamner la mesure, ils ont été obligés de renier leur passé; de mentir à leurs convictions, en s'inscrivant en faux contre un projet qu'ils avaient été les premiers à préconiser. Le fanatisme politique a pu les faire excuser chez quelques-uns de leurs amis; mais le pays les a jugés des intrigants politiques, sans principes et sans convictions. Aussi nous n'avons aucun doute que lorsque la mesure sera soumise aux mandataires du peuple, à la prochaine session, elle ne rallie la grande majorité des suffrages en sa faveur.

Après la confédération, la question qui a le plus agitée le pays est sans contredit l'affaire de St. Albans.

Les inquiétudes et les anxiétés soulevées par cette question sont loin d'être calmées. Nous avons néanmoins tout lieu de croire que l'action prompte et énergique du gouvernement canadien fera renaitre le calme au milieu de nous, en éloignant toute cause qui pourrait faire surgir quelque conflit entre nous et nos voisins. Nous croyons savoir de source certaine, qu'il y a entente parfaite entre le gouvernement canadien et celui des États-Unis. Espérons que l'heureuse paix dont nous avons joui pendant l'année qui vient de finir ne sera pas encore troublée en l'année 1865.

Nous faisons des vœux aussi pour les causes qui ont contribué à ralentir le commerce dans le cours de l'année 1864, finissent par disparaître avec la lutte fratricide qui désola le territoire américain. Quatre années de combats acharnés, de ruines et de dévastations ont jonché la république étoilée de cadavres et de décombres; quatre années de souffrances pour le peuple, de désolation pour tous ont jeté un voile lugubre sur un peuple naguère si prospère et si florissant; espérons que l'excès de son malheur lui fera voir l'excès de sa folie; espérons que 1865 verra le Sud sortir tout mutilé, mais victorieux, de cette longue lutte qui soutient pour conquérir son indépendance. Il prendra place au rang des empires avec le Mexique qui se relève tout purifié de ses troubles révolutionnaires, avec son nouvel Empereur, Maximilien.

Comme Catholiques, dans le cours de l'année 1864, nous avons eu à gémir sur deux grandes iniquités commises sur le sol européen. Les Anglois du St. Père en butte aux persécutions des libéraux italiens ont affligé toutes les consciences catholiques. A l'exemple du divin maître il a subi les outrages et les insultes.

Et l'univers catholique s'est alarmé en voyant que la France, cette fille aînée de l'Eglise, ne savait pas se maintenir à la hauteur de sa mission. La Pologne écrasée sous le knout de l'autocrate de Russie; l'Europe assistant les bras croisés à l'immolation de la victime ont rempli tous les cœurs d'amères déceptions.

Mais en est-ce fait de la Pologne parcequ'elle a été vaincue; son nom sera-t-il effacé de la terre; ou bien languira-t-elle éternellement dans ses chaînes, parcequ'elle est faible et que la Russie est puissante. Non, elle est catholique, elle vivra; elle a trop de patriotisme pour rester esclave.

L'Eglise sera-t-elle vaincue dans sa lutte contre l'esprit du mal? Les Puissances de la terre triompheront-elles du faible vieillard qui représente les Puissances du ciel?

Empruntons ici les accents d'une voix vénérée et disons avec conviction:

"Non, non, la révolution ne triomphera pas définitivement à Rome, la démocratie ne s'y établira pas, car suivant le mot profond de Madame de Staël, "elle se trompe en prenant des souvenirs pour des espérances." Mais l'autorité du Pape subsistera, parce que pour elle le souvenir, c'est l'espérance même. Elle sera parcequ'elle a été. Sa raison d'être dans le passé a la même force pour l'avenir. Son autorité temporelle se maintiendra parcequ'elle est utile à l'indépendance de son pouvoir sur les âmes. Les générations futures n'auront pas à méditer sur les ruines de la papauté."

Ainsi, si, pendant l'année 1864, nous avons eu des jours de luttes et d'angoisses à traverser, mil huit cent soixante et cinq ne nous arrive pas néanmoins sans nous apporter des espérances.

Oh! puissent-elles ne pas s'effacer une à une sans se réaliser.

En 1864 notre pays a vu ses jours de deuil; il a vu la tombe se fermer sur des hommes dont le mérite honorerait. La mort de Sir L. H. LaFontaine est encore présente à la mémoire de tous; les accents d'un orateur distingué de l'Eglise du Canada, redisant en présence des restes mortels de l'Hon. J. E. Turcotte, les qualités éminentes de cet illustre citoyen, ne sont pas encore éteints dans nos âmes.

Si nous jetons ici les regards autour de nous, que de deuil, que de calamités. Nous voudrions les éloigner,

mais ils parlent trop haut à notre cœur, au cœur d'un trop grand nombre de nos concitoyens, de nos amis, pour que nous puissions les oublier.

Nos concitoyens mieux que tout autre comprendront que nous accordions un souvenir mêlé de tristesse à l'année qui vient de finir; tous ensemble nous avons été trop péniblement éprouvés. Fasse le ciel que l'année 1865 nous donne des jours plus heureux!

Puisse les bons souhaits du Nouvel An que chacun a reçus et s'est empressé de faire pour ses parents et ses amis s'accomplir pour tous; ce sont là les vœux que nous formons pour chacun de nos lecteurs.

Assemblées Publiques.

Encore des intrigues, encore des menées à la sourdine pour tromper le peuple et le précipiter sur ses intérêts. Nous en sommes pourtant bien rassasiés de celle-ci. Mais ne fait-il pas que tout le monde vit et il y a sur cette terre des espèces d'hommes qui se nourrissent de ces sortes de choses.

Ainsi depuis samedi dernier nos démocrates se démenent tant qu'ils le peuvent afin d'obtenir des signatures pour demander la convocation d'une assemblée des Comités de St. Hyacinthe et de Bagot pour prendre en considération le projet d'Union. Comme de juste on se garde bien de dire aux cultivateurs ce qui en est et pour leur lire poser leurs noms au bas de la requête que l'on promène, parait-il, de paroisse en paroisse on imagine des prétextes tous plus au moins plausibles.

Mais on ne dit pas à nos amis, les cultivateurs du Comté de St. Hyacinthe, que la manifestation que l'on veut faire, c'est pour se procurer la satisfaction de débattre entre les hommes au Pouvoir; c'est pour aider au parti rouge de se tirer de la difficulté qu'il se trouve, parcequ'il a derrière lui un passé qui le lie et en présence des adversaires auxquels ils ne sauraient pardonner l'honneur de tirer le pays des difficultés où il a été conduit.

Nous apprenons que des maires du Comté ont refusé de signer la requête qu'on leur a présentée; ils ont agi avec sagesse et nous les en félicitons. Leurs comparaisons ne les ont pas élevés à une position honorable pour qu'ils en abusent au profit des rancunes politiques d'un certain nombre. Non, la première chose qu'ils doivent à ceux qui les ont élus les administrateurs de leurs affaires, c'est de respecter leurs convictions. Comme on a usé de subterfuges, nous ne serions pourtant pas surpris d'apprendre que quelques uns de nos amis ont laissé surprendre leur bonne foi. Dans tous les cas nous les invitons à se défendre de ces semblants de manifestation. Qu'on examine celles qui ont eu à Vercheres et ailleurs, les chefs du parti s'abstiennent d'y prendre part. Ils craignent de se compromettre.

Est-ce pour cacher leur impuissance? Ou bien préparent-ils sans bruit quelques nouveaux projets; méditent-ils de nouvelles trahisons comme en 1858, comme en 1863? Nous pourrions le soupçonner. M. Dorion nous a laissé entendre dans sa lettre aux électeurs d'Hochelega qu'il était prêt à accorder une représentation plus considérable au Haut-Canada qu'au Bas, peut-être nourrit-il l'espoir qu'en faisant manquer le projet de confédération il pourrait se rallier aux Anglois du Bas-Canada pour commettre cette injustice à notre détriment et par une nouvelle trahison, arriver encore au pouvoir. Tout cela est bien possible. En attendant il se tient prudemment à l'écart et ses précurseurs préparent les voies. Quand donc le peuple comprendra-t-il quels intrigants ce sont que les rouges et combien ils l'exploitent à leur profit?

Nous avons appris que les démocrates du Comté de Rouville avaient convoqué une assemblée pour l'effet de faire reprouver le projet de confédération.

On nous avait aussi assuré que cette assemblée, au point de vue démocratique, avait été un fiasco complet et nous en trouvons la preuve dans le Procès-verbal suivant de l'assemblée que nous publions avec plaisir:

A une assemblée des électeurs du Comté de Rouville, tenue au village de Mariville, le 26 décembre courant, à onze heures avant midi, les résolutions suivantes furent adoptées unanimement:

Proposé par Victor Robert, Ecr., de Ste. Marie, secondé par Ludger Authier, Ecr., de l'Ange-Gardien.

Que Michel Frégeau Ecr., J. P. Prêtre du comté de Rouville, soit élu à présider la dite assemblée, et que F. Fontaine, Ecr., N. P. du village de Mariville, soit prié d'agir comme secrétaire.

Proposé par Guillaume Chevalier, Ecr., de St. Hilaire, secondé par Michel Garny, Ecr., de l'Ange-Gardien.

Que ce serait déroger à la liberté et aux droits politiques des sujets de Sa Majesté de changer la constitution de cette province, sans avoir, au préalable, demandé l'assentiment de la population qui l'habite, et qu'en conséquence tout changement organique dans la constitution actuelle du Canada, doit être soumis à un nouveau parlement, expressément élu pour prendre ces projets en considération.

semblé, soit remis à l'hon. représentant de ce Comté, auquel il est respectueusement et expressément enjoint de s'y conformer, et que la presse française et anglaise de cette province soit priée de publier dans ses colonnes les procès-verbaux de cette assemblée.

Proposé par l'hon. William H. Chaffers, secondé par Joseph N. Poulin, Ecr., Que des remerciements soient votés au Président et au Secrétaire de la dite assemblée.

MICHEL FRÉGEAU, Président.
F. FONTAINE, Secrétaire.

Nous devons féliciter nos amis du Comté de Rouville, sur l'issue de cette assemblée, quoique nous ne partagions peut-être pas entièrement les opinions émises dans les résolutions qui y ont été adoptées.

On l'avait convoqué pour en faire une démonstration contre le projet de l'Administration. On en peut voir par les résolutions de l'assemblée qu'on est bien loin d'avoir réussi.

Elles vont tout simplement à dire qu'avant que le changement constitutionnel projeté soit définitivement adopté par la Chambre d'Assemblée, il doit être soumis au peuple, au moyen d'une élection générale.

En second lieu, qu'il ne devrait être sanctionné qu'en autant qu'il ne rencontrerait l'approbation de la majorité de la représentation de chaque section de la Province.

Comme on le voit il n'a été nullement question de porter un jugement sur le mérite du projet de confédération et encore bien moins de le condamner.

Dans cette circonstance les démocrates du comté de Rouville, qui ont proposé les résolutions, se sont montrés bien plus raisonnables que ceux de certains autres comtés; mais nous ne croyons pas que M. Dorion leur en soit bien reconnaissant, lui qui invite le peuple à se prononcer énergiquement contre la mesure.

Et l'intéressant Journal de St. Hyacinthe est singulièrement mal inspiré lorsqu'il dit en parlant de cette assemblée que l'unanimité la plus complète a régné dès qu'il s'est agi de condamner le plan de confédération.

La position qu'il occupe dans la Presse du pays, le degré de respectabilité qu'il s'est acquis lui permettent sans doute de mentir à ses 300 abonnés; mais au moins il ne devrait pas mentir aussi gauchement.

S'il voulait tromper ses rares lecteurs sur la portée de l'Assemblée de Rouville, il pourrait s'empêcher de publier le rapport de ses procès-verbaux et alors on est pu s'en croire, du moins accorder le bénéfice du doute à ses sottises inventions.

L'Union Nationale nous apprend que M. Honoré Mercier et M. A. P. tendre feront chacun une lecture à l'occasion de l'inauguration d'une chambre de lecture dans ce village.

Les sujets choisis sont *Patrie et Patriotisme*. M. Mercier traitera le premier sujet et M. Letendre le second. Nous espérons que les talents bien connus de nos amis leur vaudront un auditoire nombreux et distingué.

Affaire St. Albans.

La question de juridiction a été discutée samedi devant le juge Smith, assisté des juges Badgley et Berthelot. MM. Kerr et Bethune ont parlé tour à tour dans la circonstance. La cour s'est ajournée à Samedi après-midi sans rendre son jugement.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de St. Hyacinthe, tenue en la Salle du Marché, en la Cité de St. Hyacinthe, samedi, le 31 décembre, 1864, conformément à l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, et aux avis donnés à chacun des conseillers, furent présents:

MM. Ls. Delorme, préfet et maire de la paroisse de St. Hyacinthe; B. Beauregard, maire de St. Dumais; M. Cordeau, maire de St. Denis; Alex. Dallaire, maire de St. Jules; M. Loiseleur, maire de St. Charles; E. Mathieu, maire de St. Bernabé; Urbain Millet, maire de Laprésentation; J. C. Perrault, maire de St. Hyacinthe-le-Confesseur.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus, approuvés et signés. M. Taché informe le Conseil qu'ayant accepté la charge de shérif, il ne peut continuer de remplir la charge de secrétaire-trésorier de ce Conseil, et file une requête de M. F.-X. Laforce, demandant à être nommé secrétaire-trésorier en remplacement de M. Taché.

M. Perrault fit une requête de M. E. Bernier, demandant également à être nommé secrétaire-trésorier de ce Conseil.

M. Delorme, président, donne lecture de ces deux requêtes. M. Mathieu fait motion, secondé par M. Beauregard; Que M. Edras Bernier, soit nommé secrétaire-trésorier de ce Conseil. Agréé. MM. Et. Bernier et A. E. Boivin, sont acceptés comme cautions de M. Bernier.

M. Perrault fait motion, secondé par M. Mathieu, et il est unanimement résolu: Que des remerciements soient votés à Ls. Taché, Ecr., secrétaire-trésorier de ce conseil, pour la manière habile avec laquelle il a rempli les devoirs de sa charge et pour la satisfaction qu'il a donné au Conseil et au public.

M. Millet fait motion, secondé par M. Dallaire: Que la résolution qui précède soit publiée dans les deux journaux de la cité de St. Hyacinthe. Agréé.

Le Conseil s'ajourne.

L. DELORME, Prêfet.
M. E. BERNIER, sec.-trés.
St. Hyacinthe, 2 janvier, 1865.

Conseil-de-Ville.
Séance du 30 décembre 1864.
Présents:—Son Honneur le Maire, MM. Baehand, Birs, Chagnon, Côté, Reather, Malhiot et St. Jacques.
La minute des procès-verbaux de la dernière séance ayant été lue est approuvée. M. Dessaulles étant arrivé prend son siège. M. Charles Ledoux est nommé député officier rapporteur pour le quartier No. 2, en remplacement de M. F. Chagnon qui ne peut agir.
Le Conseil s'ajourne à samedi, le 8 janvier 1865, au lieu ordinaire à sept heures du soir.

Le Canadian News, dit que l'Hon. M. Brown a eu plusieurs entretiens avec le ministre des colonies touchant des affaires qui se rattachent au projet de confédération.

Publications.

Nous avons reçu la livraison de janvier de la *Revue Agricole*; la livraison de décembre du *Lower Canada Jurist*; une brochure de 20 pages, imprimée aux ateliers de l'Union Nationale et contenant les articles que M. Lussignan a publiés dans cette feuille sur l'école militaire à Québec, et les 9e, 10e, 11me et 12me livraisons des *Soirées Canadiennes*. Elles contiennent la suite et fin des *Notes d'un condamné politique*, par M. Pieur. Ce récit est très intéressant et surtout relevé par l'expression des plus beaux sentiments. Nous offrons nos remerciements à qui de droit pour l'envoi de ces diverses publications.

Lundi dernier ont eu lieu les élections municipales pour l'année courante. M. J. B. Resther, conseiller pour le quartier No. 1, M. le Dr. Malhiot, pour le No. 2, M. G. C. Dessaulles, pour le No. 3, ont été élus unanimement. M. Alexis Richer a été élu à l'unanimité conseiller pour le quartier No. 4 en remplacement de M. St. Jacques qui n'a pas cru devoir se rendre aux vœux des électeurs du quartier en continuant à rester en charge.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER.
Dans la nuit de dimanche dernier, il est arrivé un accident sur le chemin de Fer du Grand Tronc, qui, pense-t-on a coûté la vie à une personne. Un train de passager venait de laisser la station de Brompton, voisine de celle de Sherbrooke, lorsqu'un choc subit jeta hors des lisses, un des chars du train. Durant l'espace de deux milles il fut impossible d'arrêter la locomotive. On conçoit l'anxiété des passagers du char dévoyé. Les secousses violentes qu'ils éprouvèrent, leur faisaient croire à chaque instant qu'ils allaient être renversés. Aussitôt le train arrêté on se mit à la recherche de la cause de l'accident. On trouva sur le chemin de fer les débris d'une voiture et d'un char, qui avaient été broyés en pièces. On mit aussi la main sur un livre de compte, qui indique que le propriétaire de la voiture était un boucher de Sherbrooke, dont on ne put trouver aucun indice. On s'aperçut aussi que le train avait traversé un pont d'une cinquantaine de pieds, dont les bords avaient été brisés par le char dévoyé.

Le Jour de l'An.

Monsieur le Rédacteur,
Encore quelques heures, et cette année aura atteint la dernière demeure; l'Eguille aura fini son tour! Un pas de plus, et elle est à jamais précipitée dans l'abysses du néant. Ainsi la vie s'écoule, et après elle arrive ce spectre hideux, qu'on nomme la Mort, qui tient dans une main le Temps et les années, et dans l'autre cette faux tranchante, qu'elle égare depuis tant de siècles, et derrière elle se trouve l'Eternité. Réflexion, qui, certes mérite bien notre attention. Nous la voyons s'en aller tristement, cette année, nous la poursuivons du regard, nous en sommes chagrins on ne peut plus, et pourtant nos vœux impuissants ne sauraient en ralentir un seul instant la marche, tant elle est puissante et rapide. Telie est la vie de l'homme; il naît, sourit à sa mère, pousse un soupir, répand une larme et expire. Ses jours, du berceau au tombeau, sont les anneaux de fer, rarement joints, de sa courte existence, dont un bout se joint au Temps et l'autre à l'Eternité. A peine a-t-il fait quelques pas, rencontre quelques fleurs, goûte quelques délices que déjà, c'en est fait, tout lui échappe et s'enfuit avec la rapidité d'une flèche, lancée dans l'espace. Si du moins quelques-uns de ses jours, filés par la main du bonheur, pouvaient de nouveau couronner son front d'une auréole de joie! Si quelques-uns de ces délicieux moments, où l'âme, ravie de la plus douce ivresse, ne respire que tendresse et félicité, pouvaient de nouveau lui sourire! Mais hélas! non, tout est disparu et livré au torrent destructeur. Adieu donc, charmant printemps de ma vie, berceau de mon bonheur! Adieu, belle année de 1864! et toi, sa source nouvelle, salut!... Quels dons nous apportes-tu! Quels beaux jours dorment dans ton sein? Mais que dis-je! Oh! non, ne révéles point tes secrets. Aujourd'hui tu nous parais belle et brillante, tu viens à nous pleine d'espérance, de jeunesse et d'attraits et peut-être vas-tu ne nous procurer que des regrets! Dans quelques heures je dirai, tu seras à nous éclatante de beauté, couronnée de fleurs et de ris. Mais hélas! bien courte sera ta durée! A peine aurons-nous senti la douce influence de tes charmes, à peine aurons-nous goûté quelque peu les délices

enchanteurs de ces joyeux amusements et de ces agréables péripéties qu'il nous faudra...

N'est-ce pas la l'histoire de l'humanité? Comment se fait-il donc que l'expérience de tant de siècles disparus, de tant de générations effacées...

Quelles avalanches de bonheurs! quelle pluie de dragées! quelle profusion de cadeaux partout! Mais à vous tout bonnement belles citadines...

Voilà pourquoi tous les fronts sont joyeux. On s'adresse mutuellement des souhaits de bonheur. On se souhaite cordialement une bonne et heureuse année...

Quand vous recevrez mes vœux et mes souhaits de l'année An, le beau jour qui commence cette année aura lieu...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Je ne puis que vous offrir, car, comment auriez-vous pu m'entendre dans un moment où vous savouriez toutes les phrases aimables...

Voici des détails que nous empruntons à la Gazette de France du 11 décembre: CONJURATION A ROME

Un complot contre la vie du Pape, contre celle du roi de Naples et du cardinal Antonelli, a été découvert à Rome. L'attentat devait se consommer le 8 décembre.

Un des trois conjurés ne se montrait jamais et était entièrement inconnu de la police; le deuxième alléguait beaucoup de deuil; le troisième était un jeune homme de vingt ans...

Un des trois conjurés ne se montrait jamais et était entièrement inconnu de la police; le deuxième alléguait beaucoup de deuil; le troisième était un jeune homme de vingt ans...

Un des trois conjurés ne se montrait jamais et était entièrement inconnu de la police; le deuxième alléguait beaucoup de deuil; le troisième était un jeune homme de vingt ans...

Nos charmantes lectrices trouveront dans les deux bulletins sur le jour de l'an, que nous leur offrons, une compensation à notre feuilleton dont nous les privons aujourd'hui.

En cette ville, le 3 du courant, la dame de l'enseigne Boivin Ker, marchand de Sherbrooke, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 4 du courant, la dame de C. Lussier, co-proprétaire du Courrier, a mis au monde un fils.

En cette ville après une longue et cruelle maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, Belle Louise Aublet dit Lapointe, âgée de 63 ans et 26 jours...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

A LOUER. Un magnifique magasin, situé au village de Watteau, près de la station du chemin de fer...

Perdu, Entre St. Pie et St. Hyacinthe, un CASQUE DE MOUTON DE PERSE, le dessus en drap, avec une roulette en mouton...

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE. HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

Table with columns: Bureaux de Poste, Jours, Arrivee, Depart. Lists routes to Montreal, St. Pierre, etc.

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

En cette ville, le 27 Décembre, subitement, Dame Marie Marthe Pilet, épouse de M. Joseph Gouville ci-devant de Sherbrooke âgée de 59 ans...

AGENT D'ASSURANCE.

H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL,
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTE.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.
Par G. J. A. Vallée.
Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien
TROIS-RIVIERES.

L'OLIXIR DE LA FORET
Ce remède est composé purement et simplement d'herbes et de racines sauvages, peut être pris par l'enfant comme l'adulte; il est infallible contre la toux, le catarrhe, le Croup, l'Asthme et toutes les maladies de la gorge, qui toutes tendent à la Consommation.
Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.
LE REGENERATEUR DE LA VUE,
Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de vue, les inflammations du globe de l'œil, des Tumeurs et des cils.
DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.
Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires, c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.
Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouvent l'efficacité des remèdes, aller chercher un prospectus gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.
Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme le plupart des remèdes à patente vendus dans le public.
Le propriétaire a fait usage de ces différents préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quarante ans avec de grands succès.
Seul propriétaire,
Dr G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.
Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT.
Monsieur, Je ne saurais trop recommander votre *Elisir de la Forêt*; son efficacité pour la toux me venant long de temps, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre *Elisir* et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.
LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au Journal de Québec
CERTIFICAT.
Certificat de L. U. A. GENESE, Gendre, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières, Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.
J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue," du Dr. G. J. A. Vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et infaillible. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'espace de huit jours, par l'usage de l'eau de la vue du Dr. Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance: Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement, venez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.
L. U. A. GENESE.
12 Mai, 1864.—12m

BILLS PRIVÉS.
Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent d'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de **BILLS PRIVÉS** ou **LOCAUX**, prient concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales, ou ayant pour but de régler des arrangements ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et 54èmes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner **DEUX MOIS D'AVANCE** (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills privés de chaque Chambre.
Toutes pétitions pour Bills privés doivent être présentés dans les trois premières semaines de la session.
J. E. DOUCET
Greffier du Bureau des Bills Privés,
C. Législatif.
Québec, 1 décembre 1864.

A VENDRE UN HORSE POWER, A BON MARCHÉ
S'adresser à
LECLERE & NELSON.
12 Décembre 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER! IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHÉ!

V. COTÉ,
MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,



M. Coté, tout en offrant ses remerciements à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortiment de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuir, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché; Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté, avant d'aller ailleurs.
1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale, CONTRE LE FEU.
ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES.
AGENCE POUR LE CANADA: 64 et 65 Rue St. François-Xavier, MONTREAL.
CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.
Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de \$13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Portes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.
W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, Rue St. François-Xavier.

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.
CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.
2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
(ETABLIE EN 1825.)
Capital, £1,000,000 Sterling.
PLACE EN CANADA, . . . \$500,000.
CANADA.
Bureau Principal, • Place d'Armes, Montreal.
A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée, est prêt à recevoir des applications pour Assurance.
Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.
CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.
AVIS SPECIAL.
Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer, sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.
C. N. Agent.
12 Décembre 1864.

CHATELAINES ET SAINT MARCHE. EPICERIES DE CHOIX.

Compagnie d'Assurance ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.
CAPITAL: 10,000,000 de dollars.
Le FONDS DE RESERVE EXCÉDANT
Quatre millions de dollars.
Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de Bâtiments en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Étables, Bestiaux, etc., etc.
Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, Agent.
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français.
Montréal 15 décembre 1863.

LAURENT, LAFORCE & CIE.
No. 131, RUE NOTRE-DAME, ANCIENNE MAISON HERBERT.
MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en main un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazeltou, Schuetze et Ludoff, Crèvecoeur, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.
Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DÉPARTEMENT de MUSIQUE à leur DÉPARTEMENT de PIANOS, et ils ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boncher & Manseau) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public. L'assortiment de ce Département ne le cède en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.
Musique Européenne et Américaine toujours en main. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Chœur.
LAURENT, LAFORCE & CIE
Montréal, 30 Mai, 1864.

EPICERIES DE CHOIX
P. A. MERCIER,
Marchand-Epicier,
120, Rue St. LAURENT, 120, MONTREAL.
M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'ÉPICERIES de toutes sortes: Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.
Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.
Montréal, Janvier, 1864.

MEUBLES DE MENAGE.
AUX AMATEURS DU Beau et du Bon!!
ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.
Chs. E. Pariseau,
En Face de l'Église des Noëliets, MONTREAL.
M. PARISEAU, tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général, prend la liberté d'annoncer aux citoyens de la Ville de St. Hyacinthe, et des paroisses environnantes, qu'il a en main comme par le passé une immense quantité de Meubles de Menage, pour tous les goûts et de tous les prix.

E. CHANTELOUP,
121 Rue CRAIG, Montréal.
A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qui ayant, pendant dix années, travaillé dans les promotions en France et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'ÉGLISE, DONZ et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, OMBRELLÉS, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.
Au dépôt d'Huile de Charbon, 121, RUE CRAIG.
N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Cuivre.
Montréal 30 mai 1864.

UN AVIS AUX Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.
Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguents offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des Estampilles des Etats-Unis autour des boîtes ou des Pots. Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boîte au Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune Estampille des E. U. sur la boîte de pilule ou d'onguent.
N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.
T. BOLLOWAY,
265 Street, Lond.

North British & Mercantile Insurance Company.
Contre le FEU et sur la VIE.
Bureaux Principaux: LONDRES ET EDINBURGH.
INCORPORÉE PAR CHARTRE ROYALE, (Établie en 1809.)
CAPITAL, £2,000,000 Stg.
FONDS ACCUMULÉS, . . . £1,122,828
REVENUE ANNUEL, . . . £123,401

Président: SA GRACE LE DUC DE ROXBURGH, K. T.
Vice-Présidents: LE TERS HONORABLE MARQUIS D'ABERCON, K. Q. LE TERS HONORABLE COMTE DE STAIR.
Gérant-Principal: — DAVID SMITH.

Bureau Central au Canada: 2, 4 & 5, MERCHANTS' EXCHANGE, MONTREAL.
Directeurs-Gérants: D. LORR MACDOUGALL, Esq., THOMAS DAVIDSON, Esq.
Directeurs ordinaires: L'HON. LOUIS RAVACH, M. C. L. L'HON. JOHN ROSS, M. P. P. THOMAS RYAN, Esq., MARCHAND. JAMES LAW, Esq., MARCHAND. C. J. BRIDGES, Esq., GÉRANT DE G. B.
Agents Généraux pour le Canada: MM. MACDOUGALL ET DAVIDSON.
Secrétaire: E. J. JOUSSON, Esq.

DÉPARTEMENT CONTRA LE FEU.
Assurances effectuées aux plus bas taux de Prime, suivant le montant du risque.
Perte par feu causé par le tonnerre, couvertes. Tout pourvoir pour régler toutes pertes est accordé au Bureau des Directeurs de Montréal, et les réclamations sont payées immédiatement après être vérifiées.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.
Cette Compagnie comprend le système d'Assurance Mutuelle avec la garantie d'un fonds protecteur très considérable et offre ainsi toutes les facilités et les avantages qui peuvent être préjudiciables par aucune Compagnie d'Assurance contre la Vie.
Les souscriptions des profits divisés entre les Assurés, sous la clause de participation dans les profits.
Avantages particuliers et nouveaux.

Dans le but de rencontrer les exigences des parties et afin que les profits de l'Assurance sur la vie soient plus généralement utiles, les Directeurs ont résolu d'adopter les principes nouveaux et importants qui suivent:
1. **Méthode d'acquiescer les Profits au décès.** Par cette méthode une personne vivant une Police avec Profits, peut à l'âge de 45 ans, en restant son droit dans les Bonnes de la Police, ou à être déclarés obtenir à la place de sa Police une annuité payable à lui-même ou à un autre avant l'âge de 65 ans, de sorte que s'il meurt avant 65 ans sa famille recevra le montant de sa Police, et s'il survit, il recevra une annuité équivalente, durant le reste de ses jours.

2. **Système de Demie-Prime.** Au lieu d'acquiescer le système de Demie-Prime, par lequel il s'accroît une dette égale à la moitié de la Prime, un nouveau tableau a été introduit, appelé la Table de Demie-Prime. Par ce tableau on se procure un avantage de Demie-Prime, sans encourir de dette.

3. **Système de Double Assurance.** Comme un très grand nombre de personnes sont dans la nécessité d'acquiescer leur assurance, à mesure qu'elles avancent en âge, elles desireraient naturellement obtenir ce but sans trop de dépense. Jusqu'à présent pour ce faire, elles sont obligées de payer de fortes Primes basées à l'âge avancé ce qui devient très onéreux. Le Tableau d'Assurance Double a en conséquence été calculé pour rencontrer le besoin de personnes ainsi placées et pour leur permettre de se procurer une augmentation d'Assurance avec les plus petites dépenses possibles. Par cette table une personne peut, à une prime modérée, se procurer une police qui augmentera chaque année, jusqu'à ce que la somme soit doublée. Cette Table est particulièrement avantageuse pour les bonnes jeunes santes.

FACILITES GÉNÉRALES.
I. Primes calculées modérément pour chaque âge. Les paiements peuvent se faire par années, par six mois, ou par trois mois.
II. Pas de Dépôt ou autre charge.
III. Quand l'Assurance est pour le temps de la vie, aux taux uniformes, la moitié de la Prime pourra, pour les 8 premières années, être laissée en crédit, ou un tiers, aussi longtemps que la personne assurée le désirera.

Prime annuelle pour assurer \$1000 pour toute la vie.

Age.	Sans part de Profit.	Avec part de Profit.	Age.	Sans part de Profit.	Avec part de Profit.
18	14 63	16 96	40	38 63	33 04
20	16 46	19 08	45	33 21	30 39
25	18 75	21 71	50	30 88	28 00
30	21 80	24 97	55	30 00	28 00
35	24 88	28 80	60	31 54	28 00

Le sousigné prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il vient d'être nommé Agent de la Compagnie pour St. Hyacinthe et les environs, qu'il est maintenant prêt à recevoir les demandes et à donner des renseignements quand aux autres informations requises.
CHAGNON, SICOTTE & LACROIX,
Agents.
St. Hyacinthe, Mars, 1864.